

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 FEVRIER 2017**

Présents : Mmes BAUDUIN Dominique, MONGIN-BAUDOIN Dominique, FORT Annick, REGARD Françoise, MM. BERAUDIER Patrice, BERT Dominique, BOILLOT Gérard, BRUCHON Christian, DUCROT Jean-Marie, BOLE Michel, GELHAYE Arnaud, ROBIN Emmanuel, LEGRAS Jean-Claude, MOUREAUX Pascal, PETITHUGUENIN Vincent, MILLET William, PONTIROLI Michel, REYMONDET Daniel, SCHWARTZ Thierry, URIET Jean-Luc.

Absents excusés : Mme SORLET Christelle, MM. GARDIEN Alain, GRAPPIN Michel (pouvoir à M. BRUCHON), GOUDOT Sébastien (pouvoir à Mme FORT).

Absent non excusé : M. LINARES Laurent.

Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2017 : unanimité

VOTE DES COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RESULTATS :

M. Christian BRUCHON, 1^{er} adjoint, présente les résultats de l'année 2016, hors résultats antérieurs reportés, qui sont les suivants :

COMMUNE		AFFECTATIONS DES RESULTATS :
Fonctionnement	257 652.90 €	
Investissement	29 835.45 €	
TOTAL	287 488.35 €	
605 827.82 €		
COMMERCE		671.94 €
Fonctionnement	5 838.52 €	
Investissement	- 834.44 €	
TOTAL	5 004.88 €	
ASSAINISSEMENT		57 974.90 €
Fonctionnement	53 943.42 €	
Investissement	5 036.10 €	
TOTAL	58 979.52 €	

Ces comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, adoptés à l'unanimité.
Vote : unanimité

ASSAINISSEMENT : Tarification et règlement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs applicables à la part consommable (applicable à tous les usagers) pour la facturation de l'assainissement à compter du 01/01/2017 (pour la consommation de 2016) comme suit :

Part consommable applicable à tous les usagers : 0.75 € le m3 d'eau consommé avec un forfait minimum de 30 m3 par foyer, correspondant à la consommation moyenne d'un foyer.

La facturation se fera en octobre (part fixe) et en mars (part variable).

Mme le Maire présente également un règlement d'assainissement, applicable à tous les usagers, qui est adopté. Ce règlement est disponible en Mairie pour tout abonné.

Vote : unanimité

DEMISSION D'UN ADJOINT :

Mme le Maire expose la demande de M. Vauchez Jean-Louis, de démissionner de son rôle d'adjoint, et de son rôle de Conseiller Municipal, et informe de l'avis favorable de M. le Préfet, en date du 14 février 2017.

Mme le Maire demande si un conseiller municipal serait intéressé pour reprendre la place d'adjoint de M. Vauchez avec les tâches qui lui incombaient à savoir : Petites Cités Comtoises de Caractère, Communication (bulletin municipal et site internet), fleurissement.

Aucun candidat n'est intéressé par la place d'adjoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas pourvoir à la vacance du poste,

Prend acte que le 5^{ème} adjoint, Mme MONGIN-BAUDOUIN Dominique, gagnera un rang et passera 4^{ème} adjoint, et que le 6^{ème} adjoint, M. BOILLOT Gérard, gagnera un rang et passera 5^{ème} adjoint. Le poste de 6^{ème} adjoint sera supprimé, et le tableau du Conseil Municipal sera recomposé, en modifiant le nombre à 25 membres.

Mme le Maire propose de répartir les tâches effectuées auparavant par M. Vauchez.

Mme MONGIN BAUDOUIN prend en charge le fleurissement,

Mme BAUDOUIN prend en charge « Petites Cités Comtoises de Caractère »

Aucun conseiller ne souhaite reprendre la communication. Ce sera donc Benoit, agent en Mairie, qui gèrera le site internet en mettant en ligne les informations qu'on lui transmettra. Par contre il n'y aura plus de bulletin municipal puisque la commission « bulletin » est supprimée.

Vote : unanimité

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2017 :

M. Bruchon, responsable de la commission finances, présente les propositions de subventions à allouer durant l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les subventions suivantes :

- A.D.M.R. : 200,00 €
- Ecole d'ARLAY : 1 400,00 € (doublé car oubli de mandatement sur 2016)
- Arbre de Noël des Ecoles : 300,00 € (doublé car oubli de mandatement sur 2016)
- Voyages découvertes scolaires : 2 600,00 € (doublé car oubli de mandatement sur 2016)
- Foyer socio-éducatif de Bletterans 260,00 €
- Voyage des différents collèges locaux 1 500,00 €
- Bresse Jura Foot 200,00 €
- Souvenir Français 50,00 €
- Association Valentin Haüy 50,00 €

Vote : unanimité

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS AIDES :

Mme le Maire explique qu'en cette période d'élections présidentielles, nous n'avons pas la certitude que les emplois aidés soient reconduits par le nouveau gouvernement, c'est pourquoi « Mission Locale » nous conseille d'établir des avenants aux contrats actuels pour permettre aux agents en contrat aidé de pouvoir poursuivre leur mission au sein de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de modifier les durées des contrats aidés de Mme Paget, Messieurs Boissy et Patey et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

Vote : 1 abstention

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

La loi ALUR prévoit que les communautés de communes qui n'ont pas compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme doivent en prendre la compétence dans un délai de trois ans. Toutefois, les communes pourront s'opposer à la mise en œuvre de cette disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver l'opposition au transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes Bresse Haute Seille, qui ne souhaite pas assurer cette mission.

Vote : unanimité

REMBOURSEMENT D'UNE FRANCHISE A UN ADJOINT :

Mme le Maire explique que lors des missions de mise en place des décorations de Noël sur le site de St Germain lès Arlay, M. Legras, adjoint, a utilisé son propre matériel et notamment son charriot élévateur

afin de hisser une décoration sur l'église, avec l'aide de M. Bole, conseiller municipal également bénévole.

Lors de cette mission, la décoration a heurté la vitre du véhicule et cassé celle-ci, M. Legras, adjoint et propriétaire du véhicule a fait déclaration à son assurance, et aura une franchise de 60 € à sa charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser cette franchise à M. Legras Jean-Claude, étant donné son implication dans la pose des décorations de Noël, pour un montant de 60 €.

Vote : 2 abstentions

ADHESION AU SERVICE E-LUM DU SIDEC :

Mme le Maire explique que le SIDEC demande une harmonisation des services pour la commune nouvelle dans leur mission « e-lum » correspondant à la gestion du parc d'éclairage public dont Arlay (commune historique) adhère actuellement.

Le SIDEC propose la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'Eclairage Public et de respecter les engagements de la Charte « Eclairons Juste le Jura ». Ce service technique, baptisée « e-lum », fait l'objet d'une convention d'adhésion entre la Collectivité et le SIDEC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce service pour la commune nouvelle et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Le coût pour 2017 se monte à 4 410.29 € pour 256 points lumineux d'éclairage public. Cette somme sera inscrite au budget 2017.

Vote : unanimité

CONVENTION POUR LE SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES DE LA STATION

EPURATION :

Vu la convention relative au suivi agronomique de l'épandage des boues, proposée par la Chambre d'Agriculture, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Vote : unanimité

CONVENTION POUR AIDE FINANCIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ACCOMPAGNATEURS DE BUS SCOLAIRES :

Mme le Maire explique que le Conseil Départemental participe financièrement aux frais des accompagnateurs de bus à hauteur de 50 % du coût horaire du personnel concerné, payable au trimestre. Pour ce faire, une convention est nécessaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention, et tout document s'y référant.

Vote : unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES WC PUBLICS :

M. Bruchon, responsable de la commission travaux, présente le financement nécessaire à la réfection des WC publics et informe qu'une subvention peut être perçue pour ces travaux, à hauteur de 20 % du montant HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet, ainsi que son plan de financement présenté, et sollicite donc le Département pour l'attribution d'une subvention au titre de « Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes » (ESTJ). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

Vote : unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Vu la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître BAVOUX notaire à BLETTERANS, en vue de la cession de propriétés sises à Arlay, cadastrées AB 224 et 226 appartenant à M. REYMONDET Philippe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Réunions de commissions de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille :

Mme le Maire informe les représentants aux commissions des dates à retenir pour les prochaines réunions.

Equivalent Temps Plein :

Lors d'une précédente réunion, un conseiller municipal souhaitait connaître les ETP « Equivalent Temps Plein » de la Commune. Celui-ci se chiffre à 10 ETP (+ 28H) pour 13 agents.

Prochain Conseil Municipal : Mme le Maire informe qu'il n'y aura pas de réunion en mars, mais que celle-ci sera repoussée en avril, pour les votes des budgets.

Madame le Maire, Dominique BAUDUIN.

